

Mouvement citoyen pour l'agroécologie et l'alimentation solidaire

Agroecology In Action



MEMORANDUM ÉLECTIONS LOCALES 2018 :

**POUR UNE TRANSITION VERS
DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES
AGROÉCOLOGIQUES
ET SOLIDAIRES**



AGROECOLOGY IN ACTION

Agroecology in Action est un mouvement qui rassemble des paysan·ne·s et petit·e·s producteur·rice·s alimentaires, des associations et des collectifs citoyens engagés pour l'alimentation durable, des groupes de mangeur·euse·s responsables et solidaires, des chercheur·e·s, des coopératives, des défenseur·euse·s de l'environnement, des PME de l'économie sociale et solidaire, des acteur·rice·s de la santé, des acteur·rice·s de la lutte contre la précarité et pour la justice sociale, des ONGs, etc.

Ensemble nous représentons un large mouvement citoyen, qui agit concrètement pour une transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques et solidaires. Chaque jour nous œuvrons à bâtir des systèmes alimentaires résilients et à offrir des alternatives aux modes de production et de consommation industriels, destructeurs des écosystèmes et du vivant. Dans ce sens, nous avons pris une série d'engagements qui ont été développés dans une [Déclaration](#) adoptée à l'issue d'un grand forum participatif rassemblant plus de 800 citoyen·ne·s en décembre 2016.

Agroecology in Action réalise également un travail de plaidoyer auprès des responsables politiques. Dans le cadre des élections locales, nous demandons à nos futurs élu·e·s locaux·ales de prendre des mesures (urgentes!) permettant de réaliser la transition vers des systèmes agroalimentaires agroécologiques et solidaires.

Ce memorandum s'inscrit en complément du memorandum de [Voedsel Anders](#) et de la Charte Commune Paysanne.

Contact :

www.agroecologyinaction.be
info@agroecologyinaction.be

NOS 5 DEMANDES PRIORITAIRES:

- DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES LOCAUX
- PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ET LES RESSOURCES NATURELLES ET FACILITER LEUR ACCÈS POUR DES PROJETS AGROÉCOLOGIQUES
- SOUTENIR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX·ELLES PAYSAN·NE·S ET SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE
- PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION AGROÉCOLOGIQUE BASÉS SUR DES MARCHÉS TERRITORIAUX ET DES CIRCUITS COURTS ENTRE PRODUCTEUR·RICE·S ET CONSOMMATEUR·RICE·S
- GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION POUR TOU·TE·S ET RENFORCER LES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ

DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES LOCAUX

Le système agroalimentaire actuel se caractérise par une mondialisation toujours plus importante des chaînes d'approvisionnement et une concentration du pouvoir aux mains de quelques géants de l'agroindustrie et de la grande distribution. Ce modèle anti-démocratique s'accompagne de nombreux impacts négatifs sur l'environnement (changement climatique, destruction de la biodiversité, pollution des eaux et des sols...), sur la santé (scandales sanitaires à répétition, obésité, maladies cardio-vasculaires...) et sur les conditions sociales (baisse des prix et étranglement des petit-e-s producteur-ric-e-s, accaparement des terres, conditions de travail précaires...).

Il est urgent d'opérer une transition vers la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit et le devoir pour les citoyen-ne-s, les petit-e-s producteur-ric-e-s et les acteur-ric-e-s à la base du système agroalimentaire de discuter et décider : du type d'alimentation qu'ils désirent ; de son mode de production ; et comment, ensemble, ils peuvent gérer ce bien commun qu'est l'alimentation. L'échelon local (communes, villes et provinces) nous semble le plus adéquat pour donner ce pouvoir aux citoyen-ne-s et refonder les systèmes agroalimentaires à partir de la base, en adéquation avec les enjeux locaux.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS LOCAUX :

- De mettre en place des **Conseils de politiques alimentaires locaux**¹, qui permettent de rassembler des représentant-e-s des différent-e-s acteur-ric-e-s des systèmes agroalimentaires locaux afin de discuter des défis et de proposer des solutions innovantes et transdisciplinaires en vue d'améliorer les systèmes agroalimentaires à l'échelle territoriale (soit au niveau communal, intercommunal ou provincial).
- De s'engager, dans leur déclaration de politique communale, à élaborer des **stratégies communales pour la transition agroécologique et l'alimentation solidaire**. Ces stratégies devraient être élaborées avec une participation citoyenne (à travers les Conseils de politiques alimentaires). Elles devraient comprendre des objectifs et des indicateurs précis permettant aux citoyen-ne-s de faire un suivi et un contrôle des engagements.
- De renforcer leur engagement en faveur de la transition agroécologique et l'alimentation solidaire en souscrivant à des **engagements internationaux, tels que le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan**. Ce Pacte regroupe actuellement plus de 160 localités qui se sont engagées à prendre des mesures vers des systèmes alimentaires résilients et une alimentation durable. Actuellement, en Belgique, des villes comme Liège, Bruges, Gand et Bruxelles ont déjà souscrit aux engagements du Pacte.

1 Les Conseils de politique alimentaire représentent un modèle de gouvernance collaborative qui a émergé dans les années quatre-vingt en Amérique du Nord. Certaines villes comme Bruxelles et Gand ont déjà mis en place de tels Conseils. Voir M.Eggen et V. Bonomelli, « Les Conseils de politiques alimentaires : Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ? », FIAN Belgium, Bruxelles, 2017.

PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ET LES RESSOURCES NATURELLES ET FACILITER LEUR ACCÈS POUR DES PROJETS AGROÉCOLOGIQUES

Les terres agricoles et les autres ressources naturelles (eau, semences, forêts...) constituent la base d'un système agricole résilient et durable. Mais les ressources foncières en Belgique sont menacées par l'urbanisation et l'artificialisation des terres (pour le logement, les projets d'infrastructures, les zones d'activité économique, les loisirs, etc.)². Les terres agricoles sont également l'objet de spéculation et de marchandisation. Les terres agricoles belges sont les deuxièmes plus chères d'Europe et deviennent par conséquent inaccessibles pour les petit·e·s producteur·rice·s, en particulier les jeunes et les nouveaux·elles paysan·ne·s. Les terres sont encore menacées par la pollution et l'érosion dues à des pratiques agricoles non durables. Les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer pour protéger les terres agricoles et favoriser un accès pour des projets agroécologiques.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS LOCAUX :

- D'adopter des politiques locales d'aménagement du territoire (notamment à travers les schémas de structure communaux) visant à **préserver les terres agricoles**. Les projets d'infrastructure indispensables pour la collectivité doivent viser la réhabilitation d'anciens sites industriels et non se faire aux dépens des terres agricoles et des espaces verts.
- **D'interdire la vente de terres publiques** par des institutions contrôlées par les pouvoirs publics locaux et de **mettre ces terres à disposition de projets agroécologiques**. Ces terres devraient notamment être utilisées pour développer des **espaces-tests**³, offrant la possibilité à des nouveaux·elles paysan·ne·s de tester une activité agricole, ou pour développer des **projets collectifs citoyens** (potagers ou vergers communautaires, projets pédagogiques autour de l'alimentation, etc.).
- **D'interdire l'utilisation de produits toxiques** sur les terres communales et de restreindre strictement l'utilisation chez les professionnels et les particuliers. A cet égard les autorités locales devraient développer des plans d'actions pour veiller au respect des décisions des gouvernements régionaux sur l'interdiction de l'utilisation du glyphosate et des pesticides contenant des néonicotinoïdes par les particuliers.

² Chaque année la Wallonie perd 1500 ha de terres agricoles. Les belges consomment en moyenne deux à trois fois plus d'espaces résidentiels que les pays voisins faute de politique cohérente d'aménagement du territoire (1,7 fois plus élevée qu'en France ; 2 fois plus élevée qu'en Allemagne ; et trois fois plus élevée qu'aux Pays-Bas). Voir A. Bouchedor, « Pressions sur nos terres agricoles : Face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action ? », FIAN Belgium, Bruxelles, Décembre 2017.

³ Un espace test permet à un·e nouveau·elle paysan·ne de tester une activité agricole de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque. Cette période de test permet à la personne d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Des structures spécialisées offrent un accompagnement, sous la forme de couveuse d'entreprise. Voir par exemple : <https://www.crabe.be/content/espace-test-maraicher>

SOUTENIR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX-ELLES PAYSAN-NE-S ET SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Depuis 1980 la Belgique a perdu 67 % de ses agriculteurs. Et la majorité des agriculteurs sont âgés de plus de 55 ans et partiront à la retraite dans les prochaines années, sans que la relève ne soit assurée. Outre les difficultés d'accès à la terre, les paysan-ne-s sont étranglé-e-s par la libéralisation des marchés internationaux et les règles dictées par l'agroindustrie et la grande distribution, qui poussent vers une agriculture non durable et déshumanisée. De plus en plus de paysan-ne-s souhaitent sortir de ce cercle vicieux et s'inscrire dans une démarche agroécologique, guidée par les principes de résilience et de respect des écosystèmes. Ces initiatives restent toutefois confrontées à de nombreux obstacles et à un manque de soutien public. Les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer pour faciliter l'installation de nouveaux-elles paysan-ne-s et la transition agroécologique en développant des soutiens adaptés aux filières et aux enjeux locaux.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS LOCAUX :

- De **faciliter les démarches d'installation paysanne** : en disposant de services compétents permettant d'appuyer les demandes de permis pour des projets agroécologiques et en facilitant la domiciliation et l'installation du producteur-riche sur sa terre, y compris en habitat léger.
- De **développer des services publics et des infrastructures en soutien à l'agriculture paysanne**. Ces services et infrastructures devraient soutenir le développement de filières locales agroécologiques et la mutualisation d'outils/de connaissance/et de savoir-faire. Par exemple : l'appui aux structures de formation et d'accompagnement ; la création de banques d'échange de semences paysannes ; la création et le soutien aux structures de transformation et de commercialisation (abattoirs mobiles, moulins, laiteries, infrastructures de marchés pour les producteur-riche-s locaux-ales, etc.) ; la mise à disposition d'outils agricoles ; des services permettant la récupération et la valorisation des déchets agricoles ; etc.

Ces services pourraient être réalisés à travers la création de **régies agricoles communales**⁴ (ou intercommunales) permettant de dédier des moyens adéquats (matériels, humains, financiers) à l'exercice de la mission.

- De **soutenir et renforcer en priorité les coopératives paysannes locales** permettant une mutualisation des moyens et des savoirs/compétences entre paysan-ne-s, par exemple en : favorisant l'accès à des locaux gratuits, et en accompagnant les coopératives grâce à l'accès à des ressources logistiques, humaines, de gestion et/ou financière.
- De soutenir les initiatives paysannes et citoyennes visant le **développement de filières locales vivrières et de ceintures alimentaires locales**, comme par exemple les initiatives de ceintures alimentaires en cours dans la région de Liège ou en développement dans les régions de Bruxelles, Charleroi, Verviers et du Brabant wallon⁵.
- De **reconnaître et promouvoir les systèmes de certification paysanne**, comme par exemple les systèmes participatifs de garantie (SPG)⁶, qui sont élaborés et fonctionnent en concertation entre les paysan-ne-s et les groupes de mangeur-euse-s. Au-delà de la certification, les SPG permettent à chacun-e de se ré-appropriier les clés de son alimentation.

4 Le code de la démocratie locale permet aux communes de créer des régies communales (ordinaires ou autonomes) en dehors des services généraux de la commune. Le principal avantage des régies communales est de permettre l'affectation d'un personnel compétent et des moyens spécifiques pour réaliser les objectifs définis pour la régie. En France des expériences de régies agricoles municipales ont été menées avec succès. Voir par exemple : <http://www.unplusbio.org/wp-content/uploads/2015/02/Fiche-technique-UPB-r%C3%A9gie-agricole.pdf>

5 Les projets de ceinture alimentaire visent à dépasser les initiatives isolées en rassemblant les acteur-riche-s de la transition agroécologique, en identifiant les besoins prioritaires pour le développement des filières locales, en mutualisant les outils et savoir-faire et en développant des liens avec les mangeur-euse-s. Voir par exemple la présentation du projet de ceinture alimentaire à Liège : <https://www.catl.be/>

6 Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteur-riche-s sur la base d'une participation active des acteur-riche-s concerné-e-s et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances (IFOAM). Voir https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs_brochure_french.pdf

PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION AGROÉCOLOGIQUE BASÉS SUR DES MARCHÉS TERRITORIAUX ET DES CIRCUITS COURTS ENTRE PRODUCTEUR·RICE·S ET CONSOMMATEUR·RICE·S

La transition agroécologique ne concerne pas uniquement la production agricole. C'est l'ensemble de la chaîne alimentaire (de la fourche à la fourchette) qui doit être transformée pour répondre aux défis humains et environnementaux. De nombreuses initiatives citoyennes ont déjà montré la voie vers d'autres modes de distribution et de consommation, recréant un lien de solidarité entre paysan·ne·s et mangeur·euse·s. Mais ces initiatives doivent être soutenues par les pouvoirs publics pour permettre un changement d'échelle et réussir la transition agroécologique.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS LOCAUX :

- D'intégrer des **critères favorisant les produits issus de modèles de production agroécologiques, des circuits-courts et du commerce équitable dans les marchés publics de restauration collective** (écoles, maisons de repos, CPAS, ...). De nombreuses initiatives en Europe et en Belgique ont déjà démontré les bénéfices en termes de santé, d'environnement, d'emplois et de développement économique local. Des guides sont mis à disposition des pouvoirs publics et des collectivités locales pour montrer la voie à suivre et surmonter les défis⁷.

7 Voir par exemple INNOCAT, « Sustainable public procurement of school catering services », 2015. http://www.sustainable-catering.eu/fileadmin/user_upload/InnocatReportFINAL_interactive.pdf ; Bruxelles-Environnement, « Programme 'Cantines Durables' », Info-Fiches Alimentation, 2015. http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/IF_ProgrammeCantinesFR

- D'envisager un approvisionnement direct pour les restaurations collectives à travers des **régies agricoles communales**, qui permettent de développer des activités de production et de transformation agricoles gérées directement par les communes⁸.

- De soutenir la **création de nouveaux marchés alimentaires pour les producteur·rice·s locaux·ales et envisager la création de marchés de gros intercommunaux**⁹ favorisant l'approvisionnement auprès des producteur·rice·s locaux·ales et rémunérateurs pour les paysan·ne·s.

- De soutenir **les alternatives à la grande distribution**, telles que les groupements d'achats communs et solidaires à l'agriculture paysanne (GAC, GASAP) et les (super)marchés coopératifs.

- D'**interdire la vente de malbouffe** (snack, soda, etc.) dans les structures communales, en particulier les établissements de jeunes (écoles, maison de jeunes, etc.).

- De **mener des programmes de sensibilisation** visant à réduire la surconsommation (de viande et produits animaux industriels, produits trop gras, sucrés, et transformés de façon industrielle...) et promouvoir des modes de consommation sains, durables et responsables, ancrés dans nos territoires et liés aux saisons.

8 Voir l'exemple de la commune de Mouans-Sartoux en France : « Produire bio et local : les bienfaits d'une régie agricole communale », <https://www.elueslocales.fr/actualites/developpement-durable/produire-local-bio-pari-ambitieux-regies-agricoles-communales/>

9 La France a par exemple créé des marchés d'intérêt national (MIN). Les MIN sont des services publics dont la mission est de permettre l'approvisionnement des commerces de proximité et des prestataires de service (restaurants notamment) en permettant une relocalisation des filières d'approvisionnement.

GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION POUR TOU·TE·S ET RENFORCER LES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ

En Belgique plus d'une personne sur cinq est en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et plus de 650.000 personnes sont en situation de privation matérielle sévère. Il s'agit d'une violation flagrante de leur droit à une alimentation adéquate et de leurs autres droits fondamentaux, qui est le résultat de politiques économiques et sociales injustes. De plus, l'aide alimentaire fournie aux personnes en situation de précarité reste largement basée sur une vision caritative et est constituée de produits industriels de mauvaise qualité. Nous voulons que les pouvoirs publics locaux garantissent le droit de chacun à se nourrir dignement et soutiennent des mécanismes de solidarité vertueux entre le monde paysan et les personnes en situation de précarité.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS LOCAUX :

- De **soutenir les services d'aide alimentaire existants** (services de distribution de colis, restaurants sociaux, épiceries sociales) et de favoriser au maximum leur approvisionnement en produits de qualité et auprès des circuits courts.
- De **favoriser les collaborations et les partenariats entre tous les acteurs d'un même territoire** (associations d'aide alimentaire et de lutte contre la précarité, CPAS, associations locales d'alimentation durable, producteur-riche-s locaux-ales, etc.) afin de renforcer et développer des **mécanismes de solidarité innovants dans une démarche de transition agroécologique**. Ces initiatives doivent veiller, par des méthodologies adaptées (participation, co-construction, approche sociale globale, etc.) à ce qu'ils répondent effectivement aux besoins des publics auxquels elles s'adressent. Ces initiatives pourraient par exemple : soutenir des groupes d'achat commun et solidaire pour les personnes en situation de précarité ; offrir des « chèques d'alimentation paysanne », en complément des allocations sociales, permettant de s'approvisionner directement dans les circuits courts locaux ; organiser une gestion solidaire des excédents agricoles et des invendus ; etc.
- D'examiner les opportunités d'**insertion professionnelle dans des projets agroécologiques et d'alimentation solidaire**.
- De développer des **projets agroécologiques à finalité sociale** (par exemple : des projets de potagers collectifs, des groupements d'achat commun, des marchés locaux, etc.).

> Nous invitons tou-te-s les citoyen-ne-s partageant nos valeurs à interpeller leurs candidat-e-s locaux-ales sur base de ces revendications pour rendre possible la transition agroécologique.

> Nous invitons tous.tes les candidat.e.s à nous communiquer leurs engagements en faveur de la transition agroécologique.

> Pour toutes questions par rapport à ce memorandum veuillez contacter la coordination de Agroecology in Action :

www.agroecologyinaction.be
info@agroecologyinaction.be

